



RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2003 B 02550
Numéro SIREN : 449 811 470
Nom ou dénomination : 26 EVOLUTION

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2014 sous le numéro de dépôt 11492

DEPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 01 AOUT 2014
SOUS LE N° 11492

SARL 26 EVOLUTION
SIEGE SOCIAL : 57 avenue Carnot
94230 CACHAN

RCS CRETEIL 449 811 470

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 01 AOUT 2014
SOUS LE N° 140377

REQUETE
à Monsieur le Président
du tribunal de commerce de CRETEIL

Le soussigné Monsieur Jean-Baptiste MAS, agissant en sa qualité de Gérant de la SARL 26 EVOLUTION dont le siège social est 57 avenue Carnot – 94230 CACHAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 449 811 470, a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La SARL 26 EVOLUTION a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice au 31 décembre 2013.

Elle devrait donc, réunir l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, en raison de problèmes administratifs, la SARL 26 EVOLUTION ne pourra pas tenir l'Assemblée Générale annuelle dans les délais légaux.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger de trois mois le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Fait à Cachan
Le 30 juillet 2014



ORDONNANCE

■ ■ ■

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Créteil, assisté du greffier ;

Vu la requête enregistrée sous le n° 2014O00377 qui précède et les motifs y exposés ;

Vu les articles L.223-26 et L.241-5 du Code de Commerce ;
Vu l'article R.210-19 du Code de Commerce ;

Prorogons jusqu'au 30 septembre 2014,

le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013,

de la société dénommée :

SARL 26 EVOLUTION 57 Av Carnot 94230 CACHAN inscrite au RCS de CRETEIL sous le n°449.811.470 et dont le représentant légal est M. Jean-Baptiste MAS demeurant 2 Rue D'Arcueil 75014 PARIS.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Liquidons les dépens à recouvrer par le greffe à la somme de 38,35 euros TTC (dont TVA 20%).

Fait à Créteil, le 1-08-2014

Le Président du Tribunal,
B. GAMBIER



Le Greffier

